Mairie de Courgis

Réunion de conseil municipal

Séance du 29 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt neuf septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion habituelle, en séance publique sous la présidence de Mme Cécile CZUBA, Maire.

Présents : Nadine VAUTRIN, Anthony GROSSOT, Benoit DE OLIVEIRA, Adeline DELAGNEAU, Alain DUPRE, Amandine DUPRE, Laurent MOLLARET, Romain VALLIER, Sophie SAVADOGO

Absents excusés : Jean-Michel RACE, pouvoir à Cécile CZUBA

Secrétaire de séance : Adeline DELAGNEAU-CZUBA

1°Approbation du PV du 07.07.2026
2° Délibération CLECT
3° Devis
4° Ouverture de poste
5° Délibération acceptation des dons
6° Plan d'alignement
7° Cimetière
8° Modification contrat salle des fêtes
9° SDEY Travaux 2027
10° Devenir Presbytère
11° Règlement eau fontaine Gery

- Communication du Maire
- Questions diverses

Quorum : atteint tout au long de la séance

1° Approbation du PV du 07/07/2026

Le précédent PV du 07/07/2026 est approuvé à l'unanimité.

2° Délibération CLECT

Délibération pour désigner Anthony GROSSOT représentant de la commune au sein de la commission CLECT de la 3CVT (commission qui évalue le cout financier des compétences transférées à l'intercommunalité)

Son rôle est de garantir l'équité entre les communes. Son suppléant sera Benoit DE OLIVEIRA

Délibération 2026-036

3° Devis

-bornage du chemin rural numéro 14 dit des Buttaux : 2316 euros. Le but de ce bornage est de connaître les limites entre Chablis et Courgis afin de partager les frais d'entretien du chemin entre les deux communes.

Un autre devis comparatif va être demandé.

4° Ouverture de poste

Afin de palier à l'absence de Stéphane, en accident du travail, le conseil municipal décide de recruter un agent sur le grade d'agent de maitrise pour une durée de 6 mois à 20h/semaine. Le temps de travail sera évolutif. Le contrat sera renouvelable par période de 6 mois.

Délibération 2026-037

5° Délibération acceptation des dons

Afin de pouvoir accepter les dons de M et Mme MONGIN (1000 euros) et de l'association St Vincent (14936.80) pour les travaux de l'église, il convient de faire une délibération affectation des dons.

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune a reçu les propositions de dons suivantes destinées à participer au financement des travaux de l'église communale (vitrail) :

- un don de **1 000 €** de la part de **M. et Mme MONGIN** ;
- un don de **15206.80 €** de la part de **l'association Saint-Vincent**.

Madame le Maire précise que ces dons sont destinés à être affectés au financement des **travaux de l'église communale**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE :

- D'accepter le don de **1 000 €** versé par **M. et Mme MONGIN** ;
- D'accepter le don de **15206.80 €** versé par **l'association Saint-Vincent de Courgis** ;
- D'affecter la somme totale de **16206.80 €** au financement des **travaux de l'église communale** ;
- D'autoriser Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'encaissement de ces dons et à leur affectation conformément à la présente délibération.

- **Délibération 2026-038**

6° Plan d'alignement

La commission travaux va réfléchir sur la modification ou l'abrogation du plan d'alignement datant de Napoléon. La modification ou l'abrogation du plan nécessite une enquête publique.
Ce point sera donc revu lors d'un prochain conseil municipal après étude du plan par la commission.

7° Cimetière

Afin de permettre à tous de savoir qui repose dans l'ossuaire communal, le conseil municipal souhaite installer une plaque en plexiglas ou dibond indiquant les noms des personnes présentes.

A la vue du nombre de personne a inscrire, des devis vont être demandés chez AZ PUB et ADN Imprimeur.

8° Modification contrat salle des fêtes

Le contrat de la salle des fêtes va être refait afin de remplacer le nom des anciens élus par les nouveaux et instaurer une caution de 70 euros pour le ménage, qui sera restituée si celui-ci est bien fait, ou encaissé par la commune dans le cas contraire.

Délibération 2026-039

9° SDEY Travaux 2027

La commune souhaite poursuivre l'enfouissement des lignes. Le SDEY va en être informé afin de prévoir ces travaux dans leur budget 2027.

10° Devenir Presbytère

La discussion est repoussée à un prochain conseil municipal.

11° Règlement eau fontaine Gery

Borne de puisage : Nous avons pris contact avec Theirry DAUTREY, représentant la société BAYARD dans l'Yonne.

Borne qui fonctionne sans électricité avec batterie au lithium. Possibilité de gérer les abonnements et recharge de la carte par la commune avec un logiciel (abonnement à prendre) ou la société BAYARD peut prendre en charge l'approvisionnement des cartes.

Pression minimum pour que ça fonctionne – 1.5 Bar

Entretien de la borne – contrat avec la société BAYARD

Borne au prix de 15000 euros : 10 badges inclus – Entretien : 1250 euros par an-200 euros HT annuel pour l'abonnement.

-Caution sur le badge pour responsabiliser les gens. Validité des badges : 5 ans – Dans 5 ans renouvellement des premiers badges.

Cette solution étant onéreuse, d'autres systèmes vont être recherchés et étudiés.

Communication du Maire et Questions diverses

Le Maire informe le conseil municipal qu'il va falloir penser à changer le chauffage de la mairie, régulièrement en panne et couteux. (livraison de fioul : 4000 euros fin septembre, tarif doublé par rapport à l'année passée)

-**Anthony** : Devis pour de la grave-bitume a demander pour la route de Montallery en mauvais état.
-**Nadine** : Mouches à la salle des fêtes- Un chien de porte va être acheté et installé
-**Adeline** : L'idée d'un distributeur à pain est à l'étude, un sondage sera réalisé auprès de la population. La commission fêtes et cérémonies étudie les propositions de spectacle de Noël à destination de tous les habitants.
-**Sophie** : Suite à une réunion dans le cadre de son travail, nous fait part d'aides aux personnes âgées ou aidants mises en place par l' Agirc-Arrco . Ces dispositifs seront relayés par le petit journal de Courgis en fin d'année.
-**Benoit** : Problème de stationnement des livreurs en cours de résolution – un courrier a été fait à la société concernée
-**Romain** : précise que tous les marquages ne nécessitent pas d'être repeints.
-**Amandine : RAS**

-**Alain** : Les marquages au sol des carrefours sont à refaire.
-**Laurent :** Proposition de paillage ou de broyage de branches issu des espaces verts.

Séance levée à 20H15

Le Maire, Cécile CZUBA	La secrétaire de séance, Adeline DELAGNEAU CZUBA

LISTE DES DELIBERATIONS VOTEES

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 29.09.2026

1° Délibération 2026-036 : Délibération CLECT

2°Délibération 2026-037: Ouverture de poste

3°Délibération 2026-038 : Affectation de dons

4° Délibération 2026-039 : Modification contrat salle des fêtes

MAIRIE DE COURGIS
Yonne (89)

Le Maire, Cécile CZUBA